

POUR QUI ?

Les propriétaires bailleurs ainsi que les propriétaires occupants, sous conditions de ressources :

PERSONNES DANS LE FOYER	RESSOURCES TRÈS MODESTES	RESSOURCES MODESTES
1	23 768 €	28 933 €
2	34 884 €	42 463 €
3	41 893 €	51 000 €
4	48 914 €	59 549 €
5	55 961 €	68 123 €
Par personne supplémentaire	+ 7 038 €	+ 8 568 €

Plafonds révisés chaque année

POURQUOI ?



Réhabiliter les logements économes

- Réduire vos factures
- Améliorer votre confort



Adapter le logement

- Maintenir à domicile les personnes en perte d'autonomie
- Rendre accessible aux situations de handicap



Lutter contre l'habitat indigne

- Assurer la sécurité et l'hygiène des logements
- Rénover les logements vacants pour une remise sur le marché

VOUS HABITEZ L'UNE DES COMMUNES CONCERNÉES ?

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Chartrettes, Fontainebleau, Héricy, Noisy-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau et Vulaines-sur-Seine

Permanences tous les 3^e jeudi du mois au siège de l'agglomération
80 route de Valvins à Samois-sur-Seine



www.pays-fontainebleau.fr/opahru

Opah-pays-fontainebleau@citemetrie.fr

Tél. : 01 43 51 40 12



 Pays de
Fontainebleau
Communauté d'agglomération

 Agence
nationale
de l'habitat
Anah

 CITÉMÉTRIE
L'HABITAT SUR MESURE

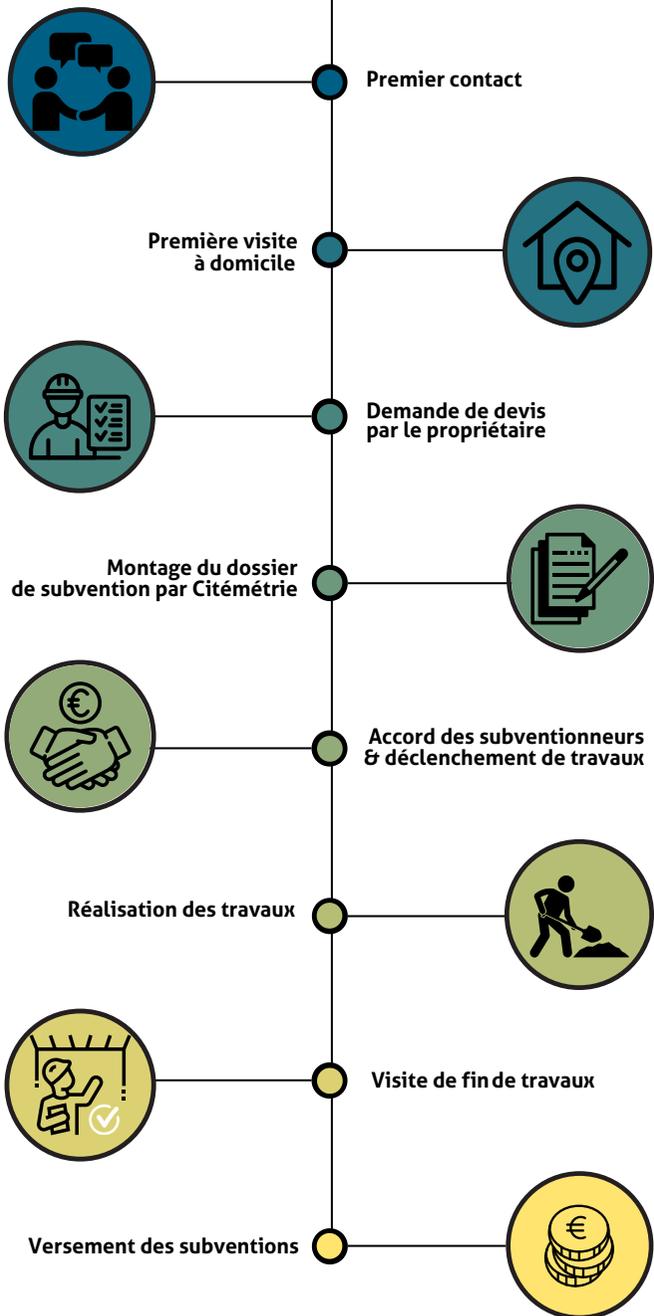
 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 Pays de
Fontainebleau
Communauté d'agglomération

DES AIDES POUR VOS TRAVAUX
Opération Programmée pour l'Amélioration
de l'Habitat (OPAH)



LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT



SIMULATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE : GAIN DE PERFORMANCE DE 40 %

> PROPRIÉTAIRE OCCUPANT CATÉGORIE MODESTE À FONTAINEBLEAU

Isolation des murs et plancher
 Changement des huisseries
 Ventilation
 Installation pompe à chaleur
 et d'un chauffe-eau thermodynamique

COÛT DES TRAVAUX 56 546 €



Subvention Anah parcours accompagné 32 158 €
 Prime Anah prime "Sortie de passoire" 5 359 €



Aide agglomération du Pays de Fontainebleau
 Aide de votre commune * 2 000 €



TOTAL DES AIDES : 41 517 € RESTE À CHARGE : 15 029 €
 > SOIT ENVIRON 73 % DU PROJET FINANCÉ

* Montant variable en fonction des communes

Vous aussi, réalisez une simulation des aides pour tous vos projets de travaux et estimez vos aides



AIDES FINANCIÈRES DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération peut vous faire bénéficier d'aides dans le cadre du dispositif de l'OPAH en complément de celles de l'Anah et des communes.
Rapprochez-vous de votre conseiller pour en savoir plus.

ÉNERGIE

BÉNÉFICIAIRES (SOUS CONDITIONS)	TAUX DE SUBVENTION	PLAFOND DE L'AIDE
PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	5 %	2 000 €
PROPRIÉTAIRES BAILLEURS	15 %	6 000 €

ADAPTABILITÉ

BÉNÉFICIAIRES (SOUS CONDITIONS)	TAUX DE SUBVENTION	PLAFOND DE L'AIDE
PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	60 %	2 000 €

INDIGNITÉ

BÉNÉFICIAIRES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS	TAUX DE SUBVENTION	PLAFOND DE L'AIDE
LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ	10 %	8 000 €
LOGEMENT DÉGRADÉ		5 000 €
PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ OU DE SALUBRITÉ		2 000 €

Subventions accordées selon la limite de l'enveloppe votée chaque année par le conseil communautaire.
L'octroi des subventions n'est pas automatique.